

## DELIBERATION CFVU054-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.**

**Objet de la délibération :** Appel à projet innovation pédagogique 2018/2020

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 04 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

L'appel à projet Innovation pédagogique 2018/2020 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 4 contre.

**A Angers, le 07 juin 2018**

La Vice-présidente FVU

**Sabine MALLET**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **16 juin 2018**

## **INNOVATION PEDAGOGIQUE**

### **APPEL A PROJET INTERNE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

#### **1/ Contexte et objectifs**

L'Université d'Angers lance son troisième appel à projets interne pour favoriser l'émergence d'expériences pédagogiques innovantes, les accompagner et aider les équipes pédagogiques à transformer leurs pratiques.

Les projets sélectionnés devront être opérationnels pour la rentrée 2019 ou à défaut terminés avant le 31/12/2019 pour une mise en œuvre en janvier 2020 au plus tard.

Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement du porteur de projet par l'équipe du Lab'UA.

#### **2 / Financement**

Le montant global de l'appel à projets est de 100 000 € par an, 50 % étant valorisés en ingénierie pédagogique. Le montant minimum, toutes dépenses confondues, de chaque projet est fixé à 15 000 euros.

Le soutien financier de l'UA couvre les dépenses d'ingénierie pédagogique et la compensation aux composantes des décharges accordées aux enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans le projet sur la base du calcul suivant : pour 30 h transformées minimum (CM ou TD), 96HETD<sup>i</sup> de décharge d'enseignement maximum. Ces heures de décharge peuvent alimenter le CET.

Les dépenses d'équipement sont exclues du dispositif, sauf justification expresse. Les menues dépenses de fonctionnement sont prises en charge par la(les) composante(s) concernées.

Les projets inscrits dans le périmètre d'un RFI sont éligibles sous réserve d'avoir été soumis à un appel à projet interne pour un co-financement d'au moins 50 % par le RFI.

#### **3/ Critères d'éligibilité et sélection**

- Les projets seront nécessairement portés par toute une équipe pédagogique adossée à une formation ou par un collectif d'enseignants transversal à plusieurs

formations. Ces projets pourront s'inscrire dans la perspective du Plan Etudiant ou de Thélème.

Les projets proposés devront répondre à au moins l'un des axes suivants :

- transformation effective des pratiques pédagogiques et méthodes d'apprentissage (autonomisation, co-design, ressources coproduites et partagées...)
- transformation des parcours de formation (individualisation, dématérialisation de modules ou parcours...)
- transformation des modalités d'évaluation (par compétences, par les pairs, à distance, ...)

Une attention particulière sera portée aux projets :

- impliquant une ou plusieurs composantes et/ou des services communs
- émanant de formations à gros effectifs
- impliquant une filière complète
- pouvant être généralisés à l'ensemble de l'Université

Les projets seront accompagnés de l'avis motivé du ou des directeur.trice.s d'UFR et/ou des services communs et déposés sous format numérique auprès de la cellule institutionnelle avant le 8 octobre 2018. Ils respecteront autant que faire se peut 4 grandes parties :

- Portage
- Objectifs
- Impacts
- Budget

Les dossiers seront examinés par le Bureau de la CFVU le 10 octobre 2018. Le classement du bureau de la CFVU sera proposé à la CFVU du 22 octobre 2018.

#### **4/ Calendrier**

Validation du cahier des charges	Bureau de la CFVU du 22 mai 2018
Lancement de l'AAP	dès après la CFVU du 4 juin 2018
Retour des dossiers	Avant le 8 octobre 2018
Examen et classement des dossiers : travail préparatoire, propositions	1 <sup>er</sup> Bureau de la CFVU du 10 octobre 2018
Validation des projets	CFVU du 22 octobre 2018
Démarrage des projets	Novembre 2018 pour une durée de 12 à 15 mois
Mise en œuvre opérationnelle	Rentrée 2019 ou Janvier 2020

Contact

Prénom NOM

Direction

Bureau - tél

mail

**Annexe 1.**  
**Grille d'évaluation**  
**Appel à projet de la CFVU 04 juin 2018 Grille d'évaluation pédagogique**

**Titre du projet :**

**Acronyme (facultatif) :**

**Nom du porteur de projet :**

**Composante :**

Chacun des items est évalué avec une note de 1 à 4 selon la gradation suivante

1. Faible
2. Moyen
3. Bon
4. Excellent

<b>Pertinence du projet</b>	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Bon</b>	<b>Excellent</b>
Identification des objectifs pédagogiques à l'origine de la transformation				
Potentiel de transformation pédagogique				
Qualité et clarté de l'exposé sur les objectifs				
Originalité et ambition des objectifs				
Cohérence du projet (adéquation entre objectifs et projet)				
Qualité de la méthodologie ou de l'approche expérimentale				
Pertinence du projet dans la stratégie de l'établissement				

Commentaires :

<b>Faisabilité du projet</b>	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Bon</b>	<b>Excellent</b>
Réalisme du calendrier				
Autonomie de l'équipe pédagogique				
Engagement de l'équipe dans le projet				
Organisation de l'équipe projet				
Qualité du plan de financement (cohérence du budget, justification du budget au regard des coûts et du partage des coûts)				
Prise en compte de risques potentiels				

Commentaires :

<b>Impact potentiel du projet et de ses résultats</b>	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Bon</b>	<b>Excellent</b>
Bénéfices attendus en termes d'apprentissage				
Impact sur le domaine de formation présenté				
Taille de l'effectif étudiants concernés				
Qualité du dispositif d'observation et d'évaluation de l'impact auprès des étudiants				
Analyse de la pérennité du projet				
Transférabilité de l'innovation				
Ouverture possible pour la formation tout au long de la vie				

Commentaires :

**Appréciation générale du projet** (commentaires précis et concis)

**Total : (max-80 ; min-20)**

Avis de l'expert :

Favorable	
Réservé	
Défavorable	

Date :

Qualité et signature de l'instructeur :

---

<sup>i</sup> L'heure ETD est à valoriser à hauteur de 43 euros.